

PREPAPRO CRPE
284 Route de l'Europe
84350 COURTHEZON
Tel : 06 83 67 54 56
Mel : prepapro-crpe@laposte.net



Contrat de formation

Entre l'organisme de formation : PREPAPRO CRPE

Situé : 284, Route de l'Europe – 84350 COURTHEZON
Déclaration d'activité n° NDA 93840407084, Numéro SIRET : 839 846 474 00014
Représenté par : Muriel SOLIS

Et le bénéficiaire :

Est conclu le contrat suivant :

1. Objet, nature et durée de la formation

Préparation aux épreuves du concours CRPE

Type d'action de formation : Préparation qualification (Concours CRPE)

Durée: **126H00**

Lieu de la formation: **284, Route de l'Europe – 84350 COURTHEZON (susceptible de modification en fonction du nombre de participants)**

Dates de formation : **Du 01/09/2019 au 10/06/2020**

Le calendrier de la formation est fourni en annexe.

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation est fournie en annexe.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à être présent aux dates et lieux prévus au calendrier.

4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session :

Description	Prix
Formation (Dont 80€ de frais d'inscription)	2300.00€

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

TOTAL NET DE TAXES : 2 300.00 €

5. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire. Un échéancier peut être proposé, dont un exemplaire devra être rendu signé par le bénéficiaire.

*Auto Entreprise PREPARO CRPE- * TVA non applicable, art. 293B du CGI
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°93840407084 du préfet de région PACA
Siège social : 284, Route de l'Europe - 84350 COURTHEZON
Site web : www.prepapro-crpe.com - email : prepapro-crpe@laposte.net
SIREN : 839846474 - Code APE 8559B*

PREPAPRO CRPE
284 Route de l'Europe
84350 COURTHEZON
Tel : 06 83 67 54 56
Mel : prepapro-crpe@laposte.net



8. Non réalisation de la prestation de formation

Il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

9. Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 3 semaines avant le début de la formation : Le coût des frais d'inscription est dû.
- Dans un délai inférieur à 3 semaines avant le début de la formation : 20% du coût de la formation est dû.

10. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Avignon sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à Courthézon, le 2019.

L'organisme de formation,
PREPAPRO CRPE

Le Bénéficiaire,
Nom, Prénom :